

Commune de FREYCHENET 09300

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT et le vingt-quatre du mois de Novembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Freychenet, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel MOREREAU, Maire.

Présents : Mme Dessandier Elise, Mme Ferté Bénédicte, Mme Maury Josette, Mme Palosse Annick, Mr Garcia Olivier, Mr Lacaze Jean-Pierre, Mr Moréreau Michel.

Absent : Aucun

Secrétaire de séance : Mr Garcia Olivier

Objet : COUPE AFFOUAGERE - N° 30/2020

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil, en accord avec l'O. N. F de la mise en affouage de la coupe de bois pour l'exercice 2021, sur la parcelle 4 a pour un volume de 32 stères.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide que :

- L'abattage et le débardage des arbres seront réalisés par les affouagistes eux-mêmes.
- La Commune a fixé le prix du stère à 10 € (Dix Euros)
Il est précisé que les prix pratiqués sont estimés aux alentours de 30 € le stère coupé en deux mètres, débardé et en bord de route.
- Les lots seront désignés par l'agent de l'O. N. F.
- Les affouagistes devront se faire inscrire à la Mairie de Freychenet
- Les responsables garants de la coupe seront Madame FERTE Bénédicte, Messieurs MOREREAU Michel et LEPECULLIER Grégoire

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire
Michel MOREREAU

